Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service gestion et police de l'eau

Pau, le 17 février 2017

Affaire suivie par : Sophie Sauvagnat
Téléphone : 05 59 80 87 46
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : LET170284

Monsieur,

Par courrier en date du 30 janvier 2017, vous sollicitez la transmission du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, le 19 janvier 2017, au sujet de la mortalité des truites et des saumons sur la Nive ce début d'année.

Je suis au regret de vous informer que je ne suis pas en mesure de vous transmettre le compte-rendu sans l'accord des différents participants. Toutefois, vous trouverez ci-après les informations que je peux porter à votre connaissance.

Les partenaires concernés du bassin des Nives (AAPPMA ARPN, AAPPMA de la NIve, FDAAPPMA64, Migradour, Syndicat du bassin versant de la Nive, GDSAA et GDS Nive-Nivelle, DDPP64, AFB et DDTM64) se sont réunis pour faire un point de la situation. Les mortalités de saumons et de truites restent modérées et ne sont pas inhabituelles à cette période de l'année. Les acteurs ont convenu de mettre en place un suivi pour essayer d'identifier les causes possibles de ces mortalités. A ce jour, aucun facteur n'a été identifié comme origine probable de ces mortalités. Les acteurs vont travailler en partenariat pour suivre la situation dans le temps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La chef du service Gestion et Police de l'Eau,

Juliette Friedling

Monsieur Jean-Marc DALENS
4 avenue des Nives
64150 Mourenx